



Benoît Guérin
Avocat

Harcèlement moral au travail

Comme nous l'avions souligné dans une édition précédente, la Loi sur les normes du travail a subi récemment diverses transformations.

L'une d'elle concerne le droit d'un salarié d'évoluer dans un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique.

Comment l'employeur devra-t-il réagir lorsqu'un de ses employés prétend être victime de harcèlement ?

D'abord, le harcèlement psychologique est défini à la Loi comme étant une conduite vexatoire se manifestant par des gestes, paroles, actes ou comportements répétés, hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne pour le travailleur un milieu de travail néfaste. Une seule conduite grave peut constituer du harcèlement psychologique dans certains cas si elle porte atteinte et produit un effet nocif pour le salarié.

À titre d'exemple, le travailleur peut être boudé, on parle dans son dos ou on cesse carrément de lui parler ou de lui transmettre des informations qui lui seraient nécessaires. Des rumeurs non fondées circulent à son sujet et d'autres formes de harcèlement ont cours sur une base régulière.

L'employeur devra alors s'il y a plainte du travailleur mener sa propre enquête de façon diligente et consciencieuse pour limiter sa responsabilité, prévenir le harcèlement ou intervenir pour la faire cesser.

Une fois l'enquête sérieuse complétée, l'employeur se devra d'agir s'il détermine que la plainte de harcèlement est fondée. Il pourra prendre des mesures disciplinaires ou administratives en cas de plainte fondée, ces mesures pouvant aller du cours de sensibilisation au congédiement en passant par la suspension du travailleur responsable.

En cas de plainte non fondée, l'employeur devrait rencontrer l'employé qui a porté plainte pour régler la situation sans attendre...car bien souvent il n'y a pas de fumée sans feu.

La loi crée aussi un recours accessible au travailleur si sa plainte ne se règle pas. La Commission des relations de travail qui est saisie du dossier peut rendre les ordonnances nécessaires tel réintégrer le salarié avec compensation pour le salaire perdu, ordonner à l'employeur de faire cesser le harcèlement et condamner l'employeur à divers dommages et intérêts et dommages-punitifs.

Vos suggestions de chroniques sont toujours bienvenues en communiquant avec moi par courrier électronique: benoitguerin@videotron.ca

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.

Nouvelles du conseil de ville

Réunion du lundi 12 mai 2003

Publicité payée par la ville

Nettoyage des rues

En raison de circonstances hors de notre contrôle, la Ville a dû octroyer le contrat de nettoyage des rues à un autre entrepreneur. Le nettoyage des rues débutera le 20 mai 2003. Entre temps, les employés municipaux s'affèrent à nettoyer les intersections et les zones dangereuses. Nous nous excusons des inconvénients occasionnés par ce contretemps.

Sentiers VTT

La ville de Prévoist s'appête à autoriser le tracé de sentiers des VTT (quads) pour la saison d'hiver 2003-2004. Vous pouvez consulter ce tracé et faire connaître vos commentaires à la Ville d'ici le 11 juin prochain.

Construction de rues

La Ville se soucie d'améliorer la qualité de construction de ses rues et, pour ce faire, adoptera d'ici peu un nouveau règlement régissant de nouvelles normes de construction de rues sur le territoire et obligeant les promoteurs et les entrepreneurs à les respecter.

ration d'un organisme de justice alternative spécialisé en gestion de conflits.

Un protocole de collaboration sera signé entre la Ville et le service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides (MCQL).

Yvon Dufour c. Ville de Prévoist Mandat avocat

Un avocat a été mandaté pour représenter la Ville dans la cause Yvon Dufour c. Ville de Prévoist.

IMPORTANT Si vous êtes nouveaux propriétaires à Prévoist

En informant immédiatement le service de la trésorerie de votre nouvelle adresse ou de toute autre modification à votre situation, vous accélérez la mise à jour de votre dossier et la transmission de documents importants. Téléphone : (450) 224-8888 poste 225 Télécopieur : (450) 224-5666 tresor@ville.prevost.qc.ca

Virage à droite au feu rouge

Les deux feux de circulation situés sur notre territoire relèvent du ministère des Transports du Québec. L'interdiction de virage à droite à ces intersections est reliée aux traverses exclusives pour piétons ainsi qu'à la proximité d'une zone de traverse écolière dans le cas de l'intersection du chemin du Lac-Écho.

Comité consultatif d'urbanisme

Lors de sa dernière réunion, le CCU a reçu les demandes suivantes :

Demandes de P.I.I.A. (Programme d'intégration et d'implantation architecturale) :
1229, rue Principale
1263, rue Principale

Demandes de dérogation mineure :
327, rue des Palmiers
743, rue Shaw

Demandes de changements de zonage :
1000, rue Jonathan / table champêtre
1214, rue Charbonneau / table champêtre
1108, chemin du Lac-Écho / entreposage d'autos
2681, boul. du Curé-Labelle / logement additionnel

Régie de police Budget 2003

Le ministère des Affaires municipales a accordé un délai supplémentaire de trois (3) mois pour mettre fin à la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord. Dans ces circonstances, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires de la Régie pour la période du 1er janvier au 4 novembre 2003

Engagement étudiants PÉRIODE ESTIVALE 2003

Près d'une trentaine d'étudiants ont été engagés pour la période estivale, pour combler des postes de moniteurs au camp de jour, préposés au service de garde et sauveteurs pour la piscine municipale.

COMMISSION DE CONCILIATION

Suite à la création d'une commission de conciliation à Prévoist, en avril dernier, et dans le but d'accorder un support aux membres de cette commission, le conseil municipal s'associe la collabo-

RÉGIE DE POLICE et Saint-Hippolyte

Suite au rapport de la conciliatrice dans le dossier impliquant la Municipalité de Saint-Hippolyte, la Régie a signé une entente avec cette dernière et la Ville de Prévoist endosse cette entente.

Concours d'embellissement

Veillez vous préparer pour le prochain concours "Embellissement de Prévoist".

L'inscription débutera en juin prochain. Vous pourrez alors vous inscrire dans les volets : façade, jardins, rocailles, etc.

Les informations pertinentes seront disponibles dans la prochaine édition du journal.

Calendrier des activités prévostoises

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Samedi 17 mai Dimanche 18 mai OPÉRATION DU GRAND MÉNAGE Conteneurs au 962, chemin du Lac-Écho 8 h à 17 h	19 mai BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS BADMINTON LIBRE Gym. Val-des-Monts Annulé	20 mai BINGO Club de l'âge d'or Centre culturel - 13 h	21 mai COLLECTE SÉLECTIVE	22 mai LE JAZZ DANS TOUS SES ÉTATS Centre culturel 19h 30 BADMINTON LIBRE Gym. Val-des-Monts 19 h à 22 h		24 mai POLYPHONIE DES LAURENTIDES Centre culturel 20h
25 mai	26 mai BADMINTON LIBRE Gym. Val-des-Monts 18h à 21h 30	27 mai ASSEMBLÉE GÉNÉRALE COMITÉ DE LA GARE DE PRÉVOST Gare de Prévoist 19h 30	28 mai CONFÉRENCE SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE École Val-des-Monts 19 h 15 COLLECTE SÉLECTIVE	29 mai BADMINTON LIBRE Gym. Val-des-Monts 18h à 21h 30	30 mai	31 mai COLLECTE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX Galeries St-Antoine 8 h 30 à 16 h 30 SOIRÉE/DANSE Club de l'âge d'or École Val-des-Monts PASSION ESPAGNOLE Centre culturel - 20 h
1^{er} juin SEMAINE DES MUNICIPALITÉS JUSQU'AU 7 JUIN	2 juin DÉBUT INSCRIPTIONS ACTIVITÉS ESTIVALES (tennis, natation) jusqu'au 6 juin BADMINTON LIBRE Gym. Val-des-Monts 18h à 21h 30	3 juin BINGO Club de l'âge d'or Centre culturel - 13 h	4 juin COLLECTE SÉLECTIVE	5 juin SERVICE DES LOISIRS ouvert jusqu'à 20 h pour inscription activités estivales BADMINTON LIBRE Gym. Val-des-Monts 18h à 21h 30	6 juin DÉBUT HORAIRE D'ÉTÉ BUREAUX ADMINISTRATIFS VILLE DE PRÉVOST Ouvert les vendredis de 8 h 30 à 12 h jusqu'au 29 août inclusivement Lundi au jeudi Horaire normal	7 juin SEMAINE DES MUNICIPALITÉS Journée Portes ouvertes Hôtel de ville de Prévoist 10 h à 14 h
8 juin	9 juin CONSEIL MUNICIPAL 19h30 BADMINTON LIBRE Gym. Val-des-Monts 18h à 21h 30	10 juin DÉBUT PÉTANQUE Club de l'âge d'or 19 h SOIRÉE D'INFORMATION CAMP DE JOUR 19 h 30	11 juin DÉBUT MINI-GOLF Jean la Patate - 19 h Club de l'âge d'or COLLECTE SÉLECTIVE	12 juin LE JAZZ DANS TOUS SES ÉTATS Centre culturel 19 h 30	13 juin	14 juin RÉMINISCENCES Église St-François Xavier - 20 h VENTE DE GARAGE (14-15 juin)